

Votants : 95
Convocation du Conseil de Communauté :
le 29 mars 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 6 avril 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 5 avril 2012

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE– SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - BILAN DE LA CONCERTATION

Titulaires présents :

Alain MATHIEU, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Lionel COUTINOT, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Daniel DULLIN, Catherine FAVIER-AUGEREAU, Jean-Claude FAVRELIERE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Bruno JUGE, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Jean-Claude OLIVIER, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Geneviève GAILLARD à Josiane METAYER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Christian BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU à Nicole DAVID, Blanche BAMANA à Amaury BREUILLE, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Julie BIRET à Franck MICHEL, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Patrick DELAUNAY à Annie COUTUREAU, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Emmanuel GROLLEAU à Virginie LEONARD, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Serge MORIN à Anita JAGOUEX, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Christophe POIRIER à Hüseyin YILDIZ, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN, Denis THOMMEROT à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Jean-Louis SIMON

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Dominique VALLEE par Jean-Claude FAVRELIERE, Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Jean-Claude OLIVIER, Sylvie DEBOEUF par Lionel COUTINOT, Jean-Michel TEXIER par Bruno JUGE, Christian GRELIER par Catherine FAVIER-AUGEREAU

Titulaires absents :

Geneviève GAILLARD, Pascal DUFORESTEL, Gilbert BARANGER, Christian BREMAUD, Gérard GIBALT, Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGÉ, Blanche BAMANA, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Emmanuel GROLLEAU, Guillaume JUIN, Aurélien MANSART, Alain MEMIN, Serge MORIN, Delphine PAGE, Christophe POIRIER, Jean-Claude SUREAU, Denis THOMMEROT, Gérard ZABATTA

Titulaires absents excusés : Eliane LE MAITRE

Président de séance : Alain MATHIEU

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 AVRIL 2012

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur **René MATHE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Il convient de préciser, en préambule à la présentation du bilan de la concertation, que la présente phase de finalisation du SCOT du territoire de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN), a bien intégré la refonte normative des composantes du document (« Projet d'Aménagement et de Développement Durable » -PADD - et « Document d'Orientations Générales », devenu « Document d'Orientations et d'Objectifs » - DOO-), suite à l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle II ».

- Historique de l'élaboration du projet de SCOT

L'élaboration de ce projet a débuté en septembre 2001 au moment où la CAN a décidé de se doter d'un SCOT sur un périmètre correspondant à celui de son territoire. Aussi, en octobre 2001, une consultation a été engagée auprès de l'ensemble des communes concernées, situées à moins de 15 kilomètres de la périphérie de l'agglomération niortaise. En décembre 2001, le Conseil Général des Deux Sèvres a donné un avis favorable au périmètre proposé. L'arrêté préfectoral portant fixation du périmètre du SCOT intervient le 5 février 2002. Le 9 décembre 2002 sont définis les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation, faisant l'objet d'un affichage du 20 janvier 2003 au 20 février 2003 dans les 30 communes concernées. Le 10 février 2003, une consultation est lancée en vue de retenir un bureau d'étude, chargé d'accompagner la démarche.

Les deux séminaires communautaires, organisés en 2003, réunissant élus, partenaires institutionnels, membres du Conseil de Développement et services de la CAN, marquent le lancement de l'élaboration du SCOT. D'autres rencontres thématiques, programmées fin 2003 et en 2004, ouvertes, pour certaines, au grand public, ont permis de préciser les besoins du territoire et ceci en lien avec la démarche de concertation autour du Plan de Déplacements Urbains (PDU), élaboré concomitamment.

En juin 2005, suite à un forum de prospective, les grandes orientations du scénario de développement ont été présentées et arrêtées en Conseil communautaire.

La matrice du PADD, travaillée pendant le premier semestre 2006, a été présentée aux conseils municipaux des communes du territoire, à des associations d'habitants et au grand public. A l'issue de cette importante phase de concertation, le PADD a fait l'objet d'un premier débat en Conseil Communautaire début 2007.

Cette concertation s'est poursuivie afin d'approfondir les données du PADD et de déterminer le degré de précision attendu pour la formalisation du DOO.

Le PADD a été validé à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 27 juin 2007.

Le 19 mai 2008, l'organisation du forum « notre agglomération à l'horizon 2020 », commun aux démarches SCOT et PDU, a permis de présenter aux nouveaux élus, issus du scrutin municipal de mars 2008, le PADD actualisé et les conditions d'élaboration du SCOT.

A partir de juillet 2009, ont été organisées des rencontres territoriales, à destination des élus municipaux afin de fixer les déclinaisons du PADD en DOO ; en avril 2010, les enjeux environnementaux sont définis au travers de réunions « cartes sur tables ».

La présentation du DOO modifié a été effectuée lors du Bureau des Maires la CAN le 24 janvier 2011, intégrant, à la fois, les objectifs de production de logements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010-2015, ainsi que les exigences relevant de la loi dite « Grenelle II ».

Suite aux amendements proposés, le DOO a été approuvé par le Conseil Communautaire le 27 juin 2011.

En parallèle, des échanges ont été conduits à une échelle plus large au titre des réflexions « inter-SCOT ». De même, le projet de SCOT de la CAN a été présenté aux instances du Comité de Bassin d'Emploi du Niortais, en juin 2011, en présence des autres collectivités locales, porteuses de démarches similaires.

Partenaire privilégié de la CAN, le Conseil de Développement s'est également réuni à plusieurs reprises dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Lors de la phase de finalisation du DOO, le Conseil de Développement a apporté sa propre contribution.

Par ailleurs, différentes réunions communales ont été organisées pour présenter la démarche : ses enjeux et leur traduction dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Enfin, la réunion publique organisée en février 2012 à Magné a eu pour objectif de parfaire la concertation globale sur le projet de SCOT, en amont de la clôture de son élaboration.

Au delà de ces rencontres, cette démarche a fait l'objet d'une large information, sous différents supports et documentations.

Ainsi, les parutions « Horizon » ou les documents de travail, transmis lors des séminaires et forums, ont été largement distribués aux participants.

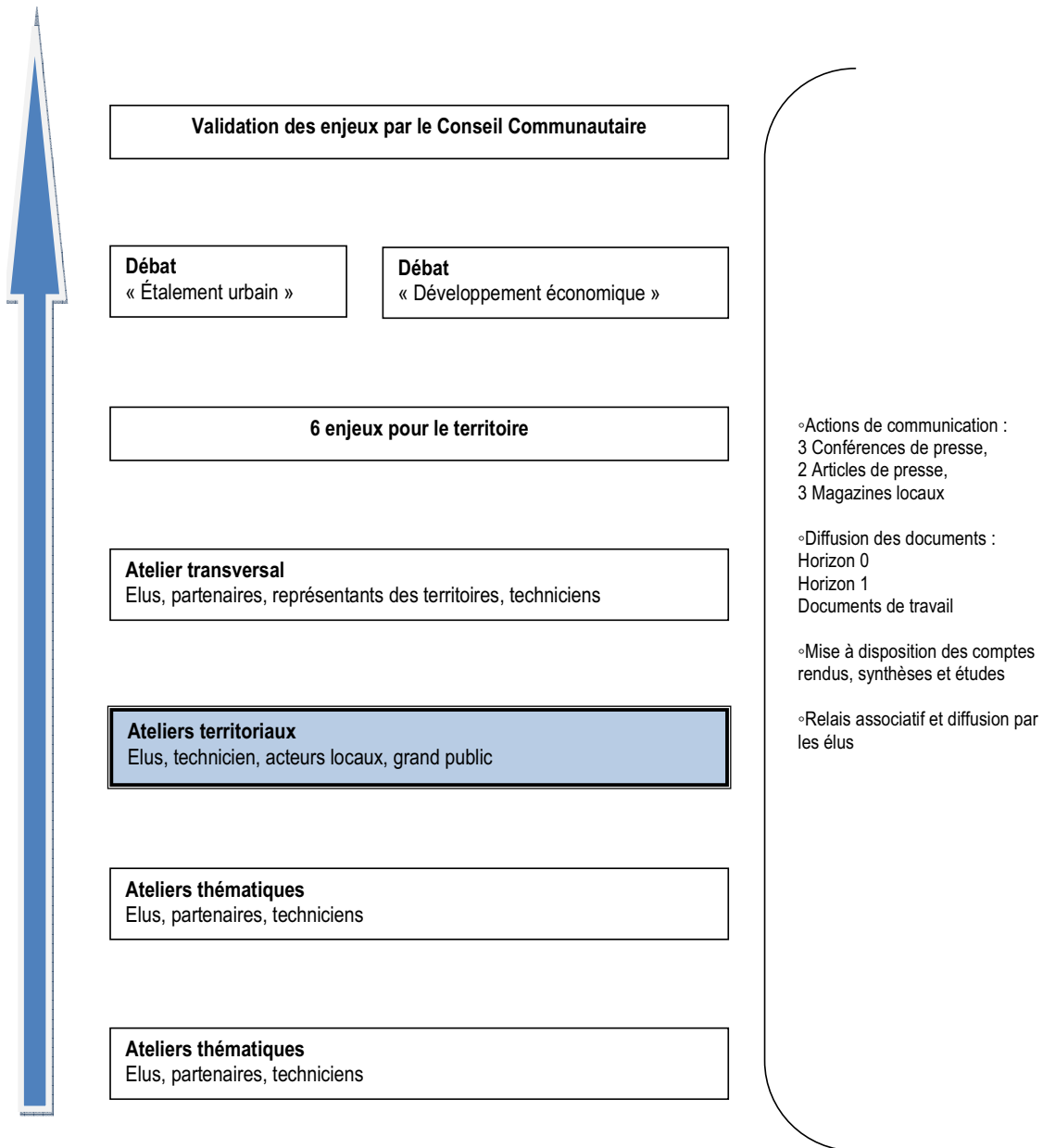
Dans le même souci de transparence, une démarche contradictoire a été mise en œuvre lors du forum d'avril 2005 avec la distribution de coupons-réponses intitulés « choix du scénario », à retourner à la CAN.

Le grand public a été informé de la nature et de l'avancement du projet de SCOT par le biais de diverses communications (conférences de presse et articles de presse). Le magazine communautaire « Territoire de Vie », la lettre de l'Observatoire ont également été supports d'information quant à l'avancée de la démarche et aux enjeux de territoire, ainsi identifiés

Pour compléter cette information auprès du public et faciliter les échanges, une rubrique a été spécialement créée sur le site internet de la CAN (www.agglo-niort.fr), au travers de la mise en ligne des documents disponibles et des coordonnées des services communautaires référents.

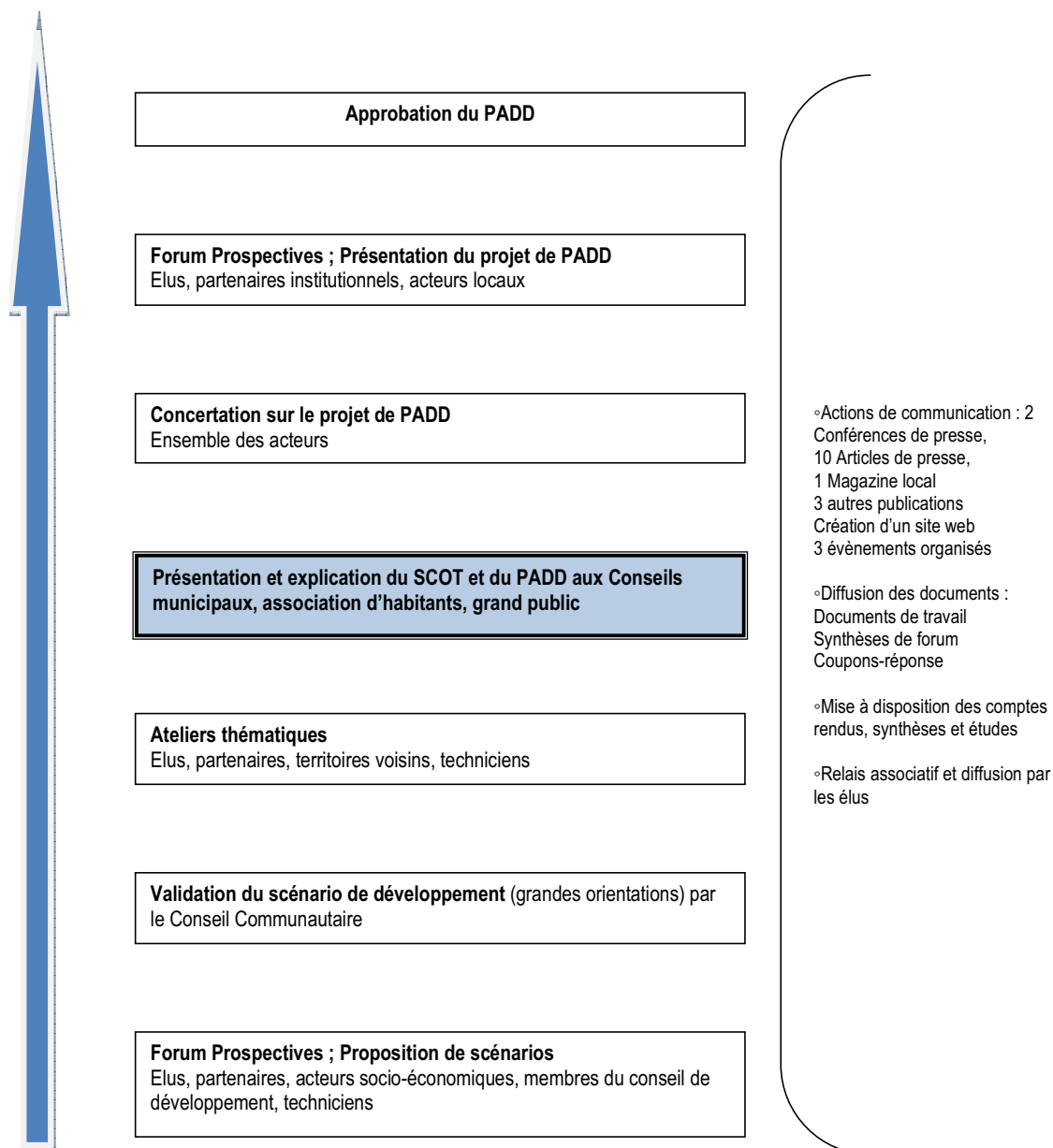
■ Bilan de la concertation

La concertation en vue de la formalisation des enjeux du territoire : 2003 - 2004



L'élaboration du scénario de développement, support du PADD, est le résultat du travail de concertation issu du forum du 14 avril 2005, Ce scénario, choisi parmi quatre tendances d'évolution, a été validé par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 27 juin 2005.

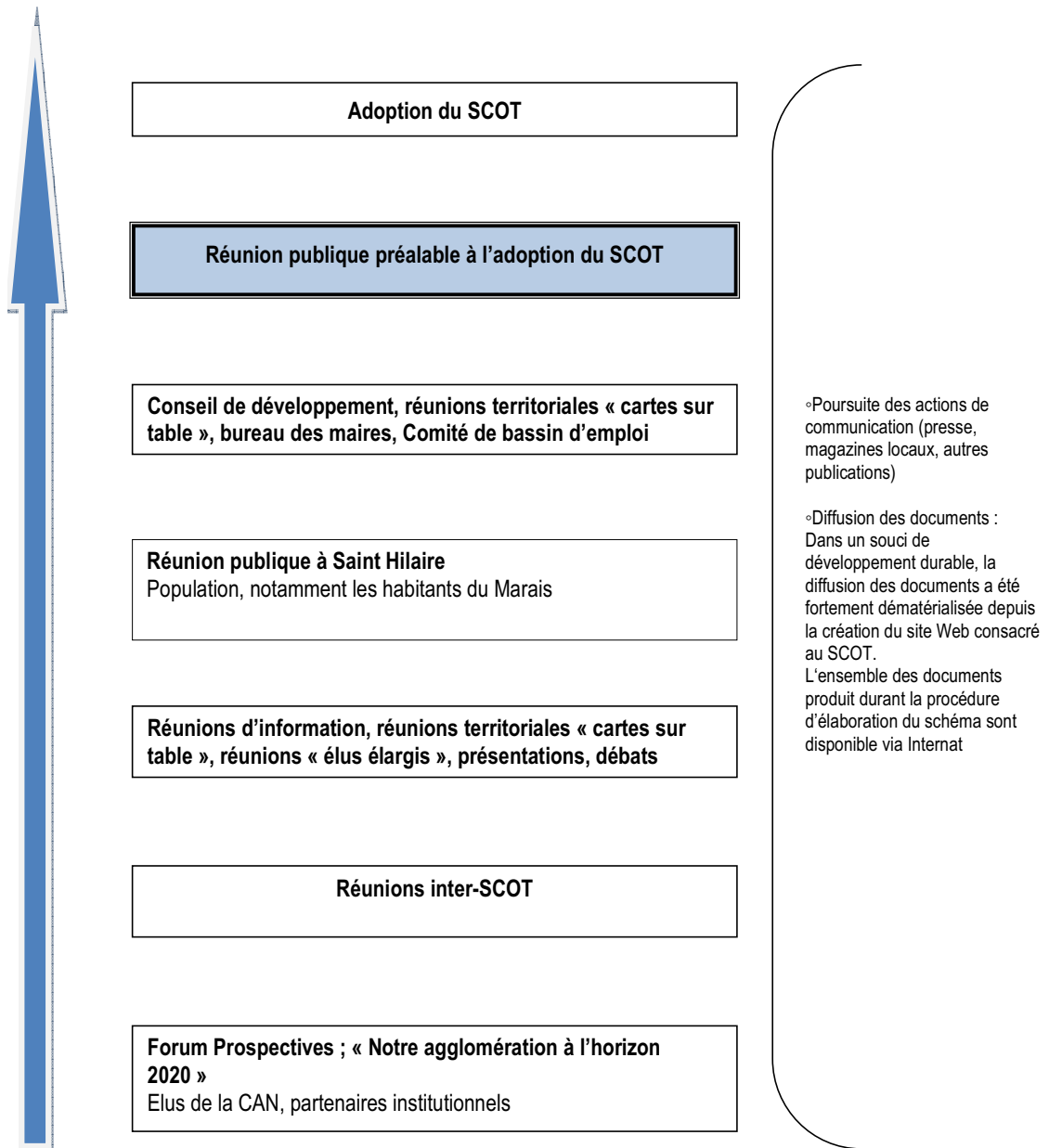
La concertation en vue de la définition des orientations du PADD : 2005 - 2008



L'ensemble des acteurs locaux a été saisi avant l'approbation du PADD, dans le strict respect de la procédure de concertation définie en amont.

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20120405-C17-04-2012-DE
Date de télétransmission : 10/04/2012
Date de réception préfecture : 10/04/2012

La concertation en vue de la mise en œuvre du PADD (déclinaison en DOO), dernière phase participative avant l'adoption du SCOT: 2008 -2011



L'historique de la démarche d'élaboration du SCOT de la CAN et l'inventaire des actions de concertation mises en œuvre permettent de tirer un premier bilan de la procédure de concertation autour du projet.

Ainsi, cette concertation a été organisée sur tout le territoire du SCOT. La participation du grand public aux différents ateliers territoriaux a favorisé l'expression d'un dialogue de proximité, tout en intégrant l'ensemble des débats dans une démarche cohérente.

La diversité des vecteurs d'information et de sensibilisation au projet a permis aux habitants du territoire du SCOT de mieux saisir les enjeux.

Toutes ces initiatives se sont inscrites dans le cadre de principes et de modalités explicités publiquement lors de la conférence de presse du 18 décembre 2003.

Plus globalement, la CAN a souhaité rendre sa communication accessible tant sur le papier que sur la forme par la publication de nombreux supports au format papier et numérique.

■ Evaluation de la concertation

Les points clés de la concertation dans l'élaboration du SCOT de la CAN :

- Publicité des rencontres / Communication autour du projet
- Multiplicité des acteurs locaux présents aux rencontres
- Visibilité et accessibilité du projet (sensibilisation à la concertation, explications)
- Fréquence des échanges
- Participation du grand public
- Relais associatifs et politiques locaux
- Interactivité des échanges (assemblées, forums, évènements, site web)
- Contradictoire des débats (échanges verbaux, contacts Internet, coupons réponses)
- Communication des documents (études, synthèses, fiches thématiques)

La démarche de concertation globale, conduite par la CAN, est conforme aux obligations de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme prévoyant d'établir un débat préalable au projet définitif et d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

L'évaluation des modalités de concertation permet d'attester également de la conformité de la démarche avec les dispositions arrêtées par délibération du Conseil Communautaire lors de sa séance du 9 décembre 2002.

L'arrêté susvisé pose, comme principe, une « montée en charge » de la concertation, adaptée à chacune des principales phases d'élaboration du projet de SCOT, à savoir :

- Phase 1 : les études préalables et les porters à connaissance
- Phase 2 ; l'établissement du diagnostic et du PADD
- Phase 3 : l'établissement du projet et la mise en œuvre du PADD

Durant la phase 1, les documents visés par la délibération communautaire du 9 décembre 2002 ont bien été mis à la disposition du public pendant toute la durée d'élaboration du SCOT et jusqu'à l'arrêt du projet, dans les lieux prévus.

La concertation de la phase 2 a pour sa part donné lieu à la production d'expositions et à l'organisation de réunions publiques à l'initiative du Président de la CAN.

Enfin, les vecteurs de communication introduits lors de la phase 3 ont été des supports d'information à destination du grand public (magazine de la CAN et site Web).

La procédure contradictoire a été respectée durant les trois phases.

Après avoir pris connaissance de ce bilan de la concertation.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Prendre acte du bilan de la concertation,
- Considérer que la concertation a eu lieu tout au long de la procédure et que ses modalités correspondent bien à celles fixées par la délibération communautaire du 9 décembre 2002,
- Approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de cette concertation.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 95
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

René MATHE

Vice-Président Délégué